

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MAIRIE DE SALANS 39700**

L'an deux mille vingt-cinq le 9 juillet,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

**Présents** : Bôle Alexandre, Cheviet Ghislain, Coincenot Yves, Courtois Jennifer, Dupuis Adrien, Garitan Marie-Françoise, Guillemain Annie, Girardot Christiane, Hego Philippe, Smagghe Philippe.

**Excusés** : Bailly-Maître Florian, Camburet Carine, Chevallier Jérôme.

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Guillemain Annie

**Prêt Banque Populaire rénovation logement communal rue des Cerisiers**

Monsieur le Maire, rappelle la nécessité pour la commune de souscrire un emprunt pour la réhabilitation du logement communal situé 2 rue des Cerisiers.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées,  
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE** de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 100 000 € avec un taux fixe de 3,54 % sur une durée de 15 ans.  
La périodicité des remboursements sera annuelle.

Adopté à l'unanimité.

**Validation devis travaux aménagements rue de Roset**

Suite à l'autorisation de commencement de travaux d'aménagements rue de Roset délivré par le Préfet en date du 4 juillet 2025, le Conseil Municipal décide de valider le devis de l'entreprise Eiffage (Courlaoux 39570) pour un montant de 99 978,50 € HT, soit 119 974,24 € TTC.

**Détachement nouvelle parcelle issue des parcelles ZA 102 et ZA 132**

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet, le Conseil Municipal autorise celui-ci à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès d'un cabinet de géomètre pour effectuer le découpage d'une nouvelle parcelle issue des parcelles ZD 102 et ZD 132.

Cette transaction se fera en collaboration avec Etablissement Public Foncier en charge du portage de cette opération foncière.

Cette prestation sera à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Validation devis défibrillateur**

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet, le Conseil Municipal décide d'acquérir un défibrillateur.

Le devis de la société Desautel est retenu pour un montant de 2 454 € HT y compris la 1ère année de maintenance et un coût d'entretien annuel de 275 €.

Le coût d'acquisition comprend 2 sessions de formations d'une heure trente pour 6 personnes par session.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.  
Le mandat sera émis au compte 2158/21.

Adopté à l'unanimité.

**Réévaluation loyer logement communal T3**

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet, le Conseil Municipal valide l'augmentation du tarif du logement communal, type T3, situé 5 rue de l'Eglise ainsi 440 + 80 € (charges).

Adopté à l'unanimité.

**Subventions aux associations 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser les subventions suivantes au titre de l'exercice 2024 :

- ACCA la Diane : 200 €
- Club du Chêne de la Farquette : 200 €
- Comité des fêtes : 1 300 €
- Association sportive la Gym : 200 €
- APE école primaire et maternelle de Fraisans : 400 €
- Association La Carotte : 500 €

Pour le versement de ces subventions des titres seront émis au compte 65748.

Adopté avec une abstention

## **Questions diverses**

**Organisation épreuve endurance équestre**

Mr Poncet responsable de l'organisation de cette épreuve est venu présenter son projet en ouverture du conseil municipal.

Suite à sa présentation un accord de principe sera délivré par la mairie.

Le conseil municipal souhaite que soit spécifié sur cette autorisation tels que les éléments permettant que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions et que les tracés empruntés soient restitués dans un état acceptable.

La commune souhaite également que cet accord de principe soit suivi d'une convention dégageant la responsabilité de la commune.

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Location logement communal rue des Cerisiers**

Le logement communal situé 2 rue des Cerisiers est en cours de rénovation et pourra être loué à l'automne 2025.

Le tarif de location validé en Conseil Municipal en date du 11 décembre 2024 a été fixé à 800 € hors charges.

Les candidatures sont à déposer en mairie.

**Présentation avenant constitution de répartition des frais de chauffage micro-crèche**

Afin que le partage des frais soit plus équitable, la commune propose un projet d'avenant à la précédente convention pour que les frais d'entretien de la chaudière de la micro-crèche ainsi que son renouvellement soient pris en compte.

**Dotation exceptionnelle et audit foyer logement de Dampierre**

Le Maire et la délégué SIVU exposent les éléments concernant les difficultés financières de la résidence Georges Bourgeois à Dampierre.

La commune attend un bilan financier semestriel du fonctionnement de la structure.

Mme Bet Garitan transmettra cette demande au bureau du SIVU.

En l'absence d'éléments tangibles le Maire décide de reporter le paiement de cette subvention et a minima d'attendre les résultats de l'audit.

Le maire propose de faire un courrier au préfet pour l'alerter de la situation.

**Départ locataire logement communal**

Le locataire du logement communal type T3 nous a fait part de son départ du logement situé 5 rue de l'Eglise, au 2 septembre 2025.

**Avenant régie de recettes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant à l'acte constitutif de régie de recette est établi et permettra l'encaissement par chèque des attributions et renouvellements des concessions au cimetière de la commune.

Le Maire,  
Philippe SMAGGHE

